

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 8 MARS 2023 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-Bruno, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-03-2921

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2023
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2023
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 février 2023
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 février 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 février 2023
5. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de mandat – Campagne de relevé surfacique 2023 aux LET d'Hébertville-Station et de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
 - 5.2 Octroi de contrat – Contrat pour approvisionnement en produit chimique au LET d'Hébertville-Station
 - 5.3 Octroi de contrat – Achat de sacs de déshydratation des boues pour l'usine de traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station
 - 5.4 Octroi de mandat – Mise à niveau de sécurité du bâtiment au LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
 - 5.5 Octroi de contrat – Achat d'une soufflante au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
6. Plans d'opération
 - 6.1 Centre de tri

- 6.1.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Agrandissement du bâtiment d'accueil – Modernisation du centre de tri de Roberval
- 6.1.2 Octroi de contrat – Fourniture et mise en service d'un nouveau centre de tri et intégration de trois trieurs optiques existants pour le centre de tri de Roberval
- 6.2 Écocentres
 - 6.2.1 Octroi de contrat - Traitement du gypse dans les écocentres
 - 6.2.2 Octroi de contrat – Traitement des matériaux secs de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 6.2.3 Octroi de contrat – Transport de certaines matières à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 6.2.4 Octroi de contrat – Diverses opérations à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 6.2.5 Octroi de contrat – Transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin
 - 6.2.6 Octroi de contrat – Transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin
 - 6.2.7 Octroi de contrat – Traitement des matériaux secs de l'écocentre de Normandin
 - 6.2.8 Octroi de contrat – Traitement des matériaux secs de l'écocentre de Saint-Félicien
 - 6.2.9 Octroi de contrat – Traitement de pneus sur jantes pour les écocentres d'Alma et d'Hébertville
 - 6.2.10 Octroi de contrat – Broyage et traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma – Entrepreneur A
 - 6.2.11 Octroi de contrat – Broyage et traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma – Entrepreneur B
 - 6.2.12 Octroi de contrat – Encombrants rembourrés
 - 6.2.13 Autorisation – Ajustement de coûts pour divers transports dans les écocentres
- 6.3 Centres de compostage
 - 6.3.1 Octroi de contrat – Fourniture d'un godet pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - 6.3.2 Octroi de contrat – Transport d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville Station – Entrepreneur A
 - 6.3.3 Octroi de contrat – Transport d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville Station – Entrepreneur B
- 7. Ressources humaines
 - 7.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 7 septembre 2022 au 8 mars 2023
- 8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Octroi de mandat – Services professionnels pour soutien lors des consultations publiques - Révision du PGMR
- 9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés de mois de janvier 2023
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2023 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2023 du directeur général adjoint

- 9.4 Autorisation – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
10. Affaires nouvelles
10.1
11. Période de questions pour les citoyens
12. Date et lieu de la prochaine assemblée (5 avril à Dolbeau-Mistassini);
13. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Résolution 2023-03-2922

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2023.

Résolution 2023-03-2923

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2023.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

Résolution 2023-03-2924

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2023.

Résolution 2023-03-2925

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2023.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-03-2926

5.1 OCTROI DE MANDAT – CAMPAGNE DE RELEVÉ SURFACIQUE 2023 AUX LET D'HÉBERTVILLE-STATION ET DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QU' en vertu de l'article 68 du REIMR, la Régie doit mesurer la concentration du méthane, de l'azote, de l'oxygène et de la température dans chacun des drains et des têtes de puits de captage de biogaz et que ces relevés doivent être effectués quatre fois par année;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumissionner :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Tétra Tech	35 285,83 \$
WSP Canada inc.	25 722,97 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est WSP Canada inc.;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de la campagne de relevé surfacique 2023 au LET d'Hébertville-Station et de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à l'entreprise WSP Canada inc. pour un montant de 25 722,97 \$ incluant les taxes applicables. Cette offre inclut la main-d'œuvre, les équipements spécialisés et les déplacements. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2927

5.2 OCTROI DE CONTRAT – CONTRAT POUR APPROVISIONNEMENT EN PRODUIT CHIMIQUE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire procéder au traitement des eaux usées du LET d'Hébertville-Station à l'aide de divers types de produits chimiques;

ATTENDU QUE la compagnie ClearTech Industries Saskatoon produit un coagulant répondant au besoin opérationnel de la Régie, le Clearpac 182;

ATTENDU QUE la Régie a préparé un avis d'intention sur la plateforme publique SEAO pour l'achat de plus ou moins 90 000 kg de coagulant;

ATTENDU QU'aucun fournisseur n'a transmis d'intention pour un produit comparable à celui de la compagnie ClearTech Industries Saskatoon ;

Entreprise	Coût/Kg (incluant les taxes)	Coût global
ClearTech Industries Saskatoon	3,47 \$/kg	312 500,00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en produit chimique au LET d'Hébertville-Station à la compagnie ClearTech Industries Saskatoon pour un montant de 312 500,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2928

5.3 OCTROI DE MANDAT – ACHAT DE SACS DE DÉSHYDRATATION DES BOUES POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie doit effectuer des travaux de dragage des boues accumulées au fond du bassin d'accumulation des eaux usées de son usine de traitement au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE l'achat de sacs spécifiquement conçus pour la déshydratation des boues est nécessaire;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumissionner :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Pompaction inc.	21 045,02 \$
ASDR Canada	18 485,40 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est ASDR Canada;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat de sacs de déshydratation des boues pour l'usine de traitement des eaux usées au LET d'Hébertville-Station à l'entreprise ASDR Canada pour un montant de 18 485,40 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2929

5.4 OCTROI DE MANDAT – MISE À NIVEAU DE SÉCURITÉ DU BÂTIMENT AU LET DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QU'un panneau de contrôle régissant la torchère au LET/LES de l'Ascension-de-Notre-Seigneur est déficient depuis plus de six mois;

ATTENDU QU'un mauvais fonctionnement de ce panneau peut entraîner des arrêts de la torchère et des problèmes de sécurité;

ATTENDU QUE la Régie propose l'installation d'un nouveau panneau au concepteur de l'équipement, soit Sysgaz;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
SYSGAZ	43 851,47 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de mise à niveau de sécurité du bâtiment au LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à l'entreprise Sysgaz pour un montant de 43 851,47 \$ incluant les taxes applicables, la main-d'œuvre, les équipements spécialisés et les déplacements. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2023-03-2930

5.5 OCTROI DE MANDAT – ACHAT D'UNE SOUFFLANTE POUR LES BIOGAZ AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire acheter une soufflante supplémentaire afin d'optimiser ses opérations de soutirage pour la destruction thermique et pour la valorisation des gaz naturels renouvelables (GNR) émis par le front de déchets au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cet équipement supplémentaire permettra de rehausser la capacité de soutirage déjà en place tout en permettant de bénéficier d'une unité de remplacement en cas de bris majeur;

ATTENDU QUE la Régie a invité un seul fournisseur spécialisé à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
AirCom Technologies inc.	95 126,87 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat d'achat d'une soufflante pour les biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station à l'entreprise AirCom Technologies inc. pour un montant de 95 126,87 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

6. PLANS D'OPÉRATION

6.1 CENTRE DE TRI

6.1.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT D'ACCUEIL – MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

Ce point est reporté.

6.1.2 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI ET INTÉGRATION DE TROIS TRIEURS OPTIQUES EXISTANTS POUR LE CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

Ce point est reporté.

6.2 ÉCOCENTRES

Résolution 2023-03-2931

6.2.1 OCTROI DE CONTRAT – TRAITEMENT DU GYPSE DANS LES ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie doit détourner de l'enfouissement le gypse déposé dans les écocentres dont les résidus secs sont envoyés au LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie expédie à Gypse du Fjord environ 450 tonnes de gypse par année en provenance de trois de nos écocentres (Alma, Hébertville et Roberval);

Entreprise	Quantité (Tonnes)	Coût/tonne (\$/tn)	Coût (incluant les taxes)
Gypse du Fjord	450	135,00 \$	69 862,50 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de traitement du gypse dans les écocentres à Gypse du Fjord pour un montant de 69 862,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2932

6.2.2 OCTROI DE CONTRAT – TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris, de construction et de démolition (LEDCE) d'Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE 20 % des matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d'enfouissement et que le LEDCE d'Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LEDCE	150	Conteneurs	640,00 \$	110 376,00 \$
Total				110 376,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de traitement des matériaux secs de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 110 376,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2933

6.2.3 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix afin de réaliser une partie des transports des matières provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini vers le LET d'Hébertville-Station ainsi que vers le LEDCE d'Excavation Dolbeau;

ATTENDU qu'un seul prix a été demandé étant donné la proximité et la disponibilité des équipements de l'entreprise Excavation Dolbeau;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	53 581,80 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de transport de certaines matières de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 53 581,80 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2934

6.2.4 OCTROI DE CONTRAT – DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à des opérations de transport pour l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU'une seule entreprise a été invitée à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	98 746,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour les diverses opérations de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 98 746,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2935

6.2.5 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

Entreprise	Matière	Destination	Nombre de voyage	Coût/voyage	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	Résidus	LED CD Excavation Dolbeau	82	190,00 \$	17 913,10 \$
Excavation Dolbeau	Plastique rigide	Centre de transfert d'Alma	5	810,00 \$	4 656,49 \$
Excavation Dolbeau	Location de conteneurs	N/A	24 locations mensuelles	190,00 \$/mois	5 244,00 \$
Total					27 813,59 \$

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin vers le lieu d'enfouissement d'Excavation Dolbeau et vers le centre de transfert d'Alma;

ATTENDU QUE depuis janvier dernier, une hausse de prix de l'entrepreneur Excavation Dolbeau, nous oblige à revoir l'octroi du contrat;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour un montant de 27 813,59 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2936

6.2.6 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE CERTAINES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin vers le LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE depuis janvier dernier, une hausse de prix de l'entrepreneur Excavation Dolbeau, nous oblige à revoir l'octroi du contrat;

Entreprise	Quantité de voyages estimée	Coût/voyage	Destination	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	29	860,00 \$	LET d'Hébertville-Station	28 681,00 \$
Envirologie	29	929,50 \$	LET d'Hébertville-Station	30 998,83 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Excavation Dolbeau;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour un montant de 28 681,00\$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2937

6.2.7 OCTROI DE CONTRAT –TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS DE L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris, de construction et de démolition (LEDCCD) d'Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE 20 % des matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d'enfouissement;

ATTENDU QUE le LEDCCD d'Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LEDCCD	82	Conteneurs	640,00 \$	60 338,88\$
Total				60 338,88 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le traitement des matériaux secs de l'écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour un montant de 60 338,88 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2938

6.2.8 OCTROI DE CONTRAT –TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris, de construction et de démolition (LEDCC) d'Excavation Dolbeau pour le traitement des diverses matières en provenance de l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE 20 % des matières en provenance de nos écocentres ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées vers un lieu d'enfouissement;

ATTENDU QUE le LEDCC d'Excavation Dolbeau est le seul site autorisé dans le secteur;

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Coût estimé (taxes incluses)
Traitement LEDCC	145	Conteneurs	640,00 \$	106 696,80 \$
Total				106 696,80 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le traitement des matériaux secs de l'écocentre de Saint-Félicien à Excavation Dolbeau pour un montant de 106 696,80 \$ incluant les taxes applicables. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2939

6.2.9 OCTROI DE CONTRAT – TRAITEMENT DE PNEUS SUR JANTES POUR LES ÉCOCENTRES D'ALMA ET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie reçoit dans ses écocentres environ 4 000 pneus en fin de vie qui n'ont pas été déjantés par le citoyen;

ATTENDU QUE la Régie a fait quelques vérifications de prix auprès de certains garagistes du secteur pour être en mesure de continuer à offrir ledit service :

1799

Soumissionnaires	Prix unitaire (\$/pneu)	Prix du contrat (\$) (incluant les taxes)
OK Pneus	5,00 \$	23 000,00 \$
Alignement Plus	19,00 \$	87 400,00 \$
Garage Lapointe	10,00 \$	46 000,00 \$
Garage Gire-Tout	N/A	N/A
Marcel Létourneau Rebutis Métal inc.	N/A	N/A

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est OK Pneus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de traitement des pneus sur jantes pour les écocentres d'Alma et d'Hébertville-Station à OK Pneus de Saint-Bruno pour un montant de 23 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement des écocentres.

Résolution 2023-03-2940

6.2.10 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE ET TRAITEMENT DE BOIS DE CRD À L'ÉCOCENTRE D'ALMA – ENTREPRENEUR A

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage, au traitement et à la valorisation d'une partie du bois de CRD provenant de l'écocentre d'Alma pour une quantité de 600 tonnes;

ATTENDU QUE deux entreprises fournissent ce service dans le secteur, soit Centrem inc. et Transport Alfred Boivin;

ATTENDU QUE la Régie désire faire un partage des quantités entre les deux entreprises;

ATTENDU QUE la première entreprise Transport Alfred Boivin a soumis une offre :

Entreprise	Coût unitaire (incluant les taxes)	Quantité estimée	Montant total (incluant les taxes)
Transport Alfred Boivin	80,00 \$/tonne	600 tonnes	55 200,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer un premier mandat pour le broyage et le traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma – Entrepreneur A à Transport Alfred Boivin pour un montant de 55 200,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2941

6.2.11 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE ET TRAITEMENT DE BOIS DE CRD À L'ÉCOCENTRE D'ALMA – ENTREPRENEUR B

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage, au traitement et à la valorisation d'une partie du bois de CRD provenant de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE deux entreprises fournissent ce service dans le secteur, soit Centrem inc. et Transport Alfred Boivin;

ATTENDU QUE la Régie désire faire un partage des quantités entre les deux entreprises;

ATTENDU QUE la deuxième entreprise, soit Centrem inc. a soumis une offre :

Entreprise	Coût unitaire (incluant les taxes)	Quantité estimée	Montant total (incluant les taxes)
Centrem inc.	80,00 \$/tonne	1 000 tonnes	92 000,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer un second mandat pour le broyage et le traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma – Entrepreneur B à Centrem inc. pour un montant de 92 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 et 2024.

Résolution 2023-03-2942

6.2.12 OCTROI DE CONTRAT – ENCOMBRANTS REMBOURRÉS

ATTENDU QUE les encombrants sont définis comme des déchets non industriels et, qu'à cause de leur taille volume et poids ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières;

ATTENDU QUE la Régie prévoit que près de 5 349 unités seront détournées de son site;

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer une enveloppe budgétaire au Groupe Coderr pour le traitement des encombrants rembourrés de 165 527,00 \$ et de 48 137,00 \$ pour le transport de ces unités ce qui correspond à environ 40,00 \$ l'unité. Ce montant est inscrit dans le budget d'opération des écocentres et celui-ci fera l'objet d'un suivi de la part de nos deux organisations. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2943

6.2.13 AUTORISATION – AJUSTEMENT DE COÛTS POUR DIVERS TRANSPORTS DANS LES ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie prévoit faire des ajustements de coûts pour diverses activités de transport dans ses écocentres;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver l'ajustement des coûts pour divers transports dans les écocentres. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

6.3 CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-03-2944

6.3.1 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN GODET POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES AU CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un godet de plus petite dimension pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini afin de faciliter les opérations demandant plus d'agilité;

ATTENDU QUE certaines activités de chargement doivent être exécutées par un sous-traitant étant donné que l'équipement de la Régie n'est pas adéquat pour la tâche;

ATTENDU QUE la Régie a fait une demande de prix auprès de six fournisseurs :

Soumissionnaires	Délai de livraison	Prix unitaire (incluant les taxes)
Pedno SCP 89 inc.	6 à 7 semaines	27 887,50 \$
Garier inc.	10 semaines	50 054,37 \$
GRYB	16 semaines	57 019,77 \$
Soudure Hymatch inc.		N/A
Atelier 2 RL		N/A
Entreprises Desjardins & Fontaine (EDF) ltée		N/A

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Pedno SCP 89 inc.;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un godet pour la chargeuse sur roues au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini à Pedno SCP 89 inc. pour un montant de 27 887,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2023-03-2945

6.3.2 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D'EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION – ENTREPRENEUR A

ATTENDU QUE la Régie doit diminuer les quantités d'eaux dans le bassin d'accumulation de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce transfert permettra d'effectuer le colmatage de la station de pompage avant le printemps prochain;

ATTENDU QUE la Régie souhaite mandater deux entreprises pour le transport;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d'heures de camion prévues	Coût total estimé (incluant les taxes)
Sanivac	160,00 \$/heure	140	25 754,40 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer un premier contrat de transport des eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station – Entrepreneur A à l'entreprise Sanivac pour un montant de 25 754,40 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-03-2946

6.3.3 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D'EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION – ENTREPRENEUR B

ATTENDU QUE la Régie doit diminuer les quantités d'eaux dans le bassin d'accumulation de la plateforme de compostage d'Hébertville Station;

ATTENDU QUE ce transfert permettra d'effectuer le colmatage de la station de pompage avant le printemps prochain;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux entreprises spécialisées, soit Sanivac et Services environnementaux Lac-Saint-Jean;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d'heures de camion prévues	Coût (incluant les taxes)
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	183,00 \$/heure	140	29 456,60 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de transport des eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station – Entrepreneur B à l'entreprise Services environnementaux Lac-Saint-Jean pour un montant de 29 456,60 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

7. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2023-03-2947

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 7 SEPTEMBRE 2022 AU 8 MARS 2023

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'embauche des personnes suivantes;

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre de Saint-François-de-Sales

Statut : Permanent saisonnier, temps plein

Date d'embauche : 2022-10-19

Durée : Indéterminée

Salaire : 23,38 \$/h

Candidat retenu : M. Daniel Tremblay

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre d'Alma

Statut : Permanent saisonnier, temps plein

Date d'embauche : 2022-06-14

Durée : Indéterminée

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Mathieu Ouellet

Titre du poste : Trieur

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Permanent, temps plein

Date d'embauche : 2022-10-31

Durée : Indéterminée

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Philippe Maltais

Titre du poste : Trieur
Lieu de travail : Centre de tri de Roberval
Statut : Permanent, temps plein
Date d'embauche : 2022-12-11
Durée : Indéterminée
Salaire : 20,03 \$/h
Candidat retenu : M. Matthew Brassard

Titre du poste : Conseillère en développement durable
Lieu de travail : Bureau administratif d'Alma
Statut : Permanent, temps plein (35 h/sem.)
Date d'embauche : 2022-09-06
Durée : Indéterminée
Salaire : 37,65 \$/h
Candidate retenue : Mme Marjorie Tremblay-Marchand

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver l'embauche des personnes engagées du 7 septembre 2022 au 8 mars 2023.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-03-2948

8.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉVISION DU PGMR

ATTENDU QUE la Régie souhaite mandater une entreprise spécialisée afin de soutenir l'équipe lors de la planification, de l'organisation et de la tenue de trois consultations publiques, en présentiel, qui auront lieu au printemps prochain sur les territoires de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, de Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, en lien avec les obligations légales du projet de révision du « Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PGMR) du Lac-Saint-Jean »;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une seule entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Transfert Environnement et Société et que des validations ont été faites pour valider les tarifs et réduire les coûts au minimum;

Entreprise	Évaluation par activité de consultation publique	Coût total pour les trois activités de consultation publique incluant les taxes (frais de déplacement à prévoir)
Transfert Environnement et Société	6 200,00\$	16 596,64 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la révision du PGMR à Transfert Environnement et Société pour un montant de 16 596,64 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

9. FINANCES

Résolution 2023-03-2949

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 janvier 2023				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JANVIER	Chèques et paiements # 26 209 à 26 369		8 870,69 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de janvier		2 579 772,86 \$	p. 2 à 22
LISTE DES RETRAITS DE JANVIER	Dépôt 24906		53 865,61 \$	p. 23 et 24
LISTE DE PAIEMENT DIRECT ANNULÉ EN JANVIER			(287,44 \$)	p. 25
Visa Desjardins	Frais de décembre	2023-01-28	9 081,94 \$	p. 26 à 28
BENEVA inc.	Assurances collectives de janvier	2023-01-16	25 371,57 \$	
Télus	Cellulaires	2023-01-25	370,80 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-01-05	102,41 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2023-01-16	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-01-16	583,16 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-01-03	2 499,81 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2023-01-04	166,70 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-01-04	10 557,43 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2023-01-13	293,64 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-01-27	4 549,07 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2023-01-27	1 287,04 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2023-01-27	527,25 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2023-01-27	164,99 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 5 JANVIER	Salaires période se terminant le 31 décembre		52 709,87 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 12 JANVIER	Salaires période se terminant le 7 janvier		55 320,24 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 19 JANVIER	Salaires période se terminant le 14 janvier		51 475,63 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 26 JANVIER	Salaires période se terminant le 21 janvier		50 377,56 \$	
RREMO PAYÉS LE 6 JANVIER	Remise de novembre		37 724,96 \$	
RREMO PAYÉS LE 19 JANVIER	Remise de décembre		44 227,30 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 18 JANVIER	Remise de décembre		5 299,40 \$	
FTQ PAYÉS LE 12 JANVIER	Remise de décembre		4 980,75 \$	
CSN PAYÉS LE 12 JANVIER	Remise de décembre		380,00 \$	
FTQ PAYÉS LE 30 JANVIER	Remise de janvier		3 432,27 \$	
CSN PAYÉS LE 30 JANVIER	Remise de janvier		340,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 6 JANVIER	Période du 16 au 31 décembre		51 891,08 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 JANVIER	Période du 1er au 15 janvier		70 969,84 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 26 JANVIER	Période du 16 au 31 janvier		64 793,65 \$	
			3 191 817,30 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		16 305,31 \$	p. 29
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		152 942,26 \$	p. 30 à 34
	Dépenses approuvées par résolution		397 055,10 \$	p. 35

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de janvier 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 191 817,30 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-03-2950

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 16 305,31 \$ pour le mois de janvier 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2023 du directeur général.

Résolution 2023-03-2951

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de janvier 2023 de 152 942,26 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-03-2952

9.4 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QU'il reste environ 300 bacs bleus en inventaire et que des livraisons sont prévues dans les municipalités locales;

ATTENDU QUE la Régie prévoit une prochaine commande, car il faut compter un délai minimum de dix semaines pour la réception des bacs;

ATTENDU QUE le prix unitaire est de 115,20 \$/bac à recyclage;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme «Une porte, un bac» au Groupe Coderr pour l'achat et la distribution des bacs bleus dans les municipalités locales pour un montant de 64 371,28 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (5 AVRIL À DOLBEAU-MISTASSINI)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 5 avril prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 2023-03-2953

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de madame Véronique Fortin, la séance est levée à 15 h 25.



Luc Simard
Président

Guy Ouellet
Directeur général